

**Algicide pour piscine 40 %**  
**SOLUTION POUR CONTRÔLER LA CROISSANCE DES ALGUES**  
**DANS L'EAU DES PISCINES**

**DOMESTIQUE**

**GARANTIE :**

Chlorures de n-alkyl (40 % C12, 50 % C14, 10 % C16) diméthyl-benzyl-ammonium...40 %

**N° D'HOMOLOGATION 29842 LOI SUR PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**DANGER**

**POISON CORROSIF**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**CONTENU NET :**

**Recochem Inc.**

850, montée de Liesse  
Montréal (Québec) H4T 1P4  
514 341-3550

**MISES EN GARDE**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Corrosif pour les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants de caoutchouc et des lunettes étanches pour manipuler ce produit concentré. Éviter de contaminer les aliments.

**ÉLIMINATION**

Rincer le contenant à fond avant de le jeter. Ne pas le réutiliser. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**PREMIERS SOINS**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un

médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administer un traitement symptomatique.

## **MODE D'EMPLOI**

NE PAS appliquer quand des nageurs se trouvent dans les environs immédiats (un délai de sécurité de 15 minutes est recommandé).

1. Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale sera de 50 ml d'Algicide pour piscine 40 % par 10 000 litres d'eau de piscine.
2. La dose d'entretien hebdomadaire est de 25 ml d'Algicide pour piscine 40 % par 10 000 litres d'eau de piscine.
3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchloration et attendre au moins 24 heures avant d'ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.
4. Dans les eaux renfermant des algues visibles, lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 125 mL d'Algicide pour piscine 40 % par 10 000 litres d'eau de piscine.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )